BOURSE NATIONALE DE COLLÈGE ANNÉE 2022-2023

académie Dijon
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Adresse
Collège P&JLerouge
Rue des Picards
89800 CHABLIS

Affaire suivie par
La secrétaire
S. GOUSSET
0890013f@ac-dijon.fr

03-86-18-92-00

La campagne de bourse nationale de collège de l'Education Nationale est ouverte du 1er septembre 2022 au 20 octobre 2022. Les familles peuvent demander la bourse que leur enfant soit externe ou demi-pensionnaire.

Vous avez la possibilité de faire votre demande de bourse de collège sur le portail « Scolarité services » à l'adresse **https://teleservices.education.gouv.fr/** avec mon compte EduConnect (cf flyer).
Pour cela, vous devez vous munir de votre identifiant et de votre mot de passe Educonnect ainsi que des références fiscales qui figurent sur votre avis d'impôts 2022 sur les revenus 2021.
ATTENTION : En cas de déclarations d'impôts séparées, c'est le parent qui déclare l'enfant à sa charge qui doit faire la demande de bourse.

Reconduction automatique pour les demandes en ligne uniquement : Si l'élève à été boursier pour l'année scolaire 2021-2022 et que vous avez donné votre accord pour que la demande de bourse soit automatiquement reconduite et que l'élève poursuit sa scolarité dans le même établissement, alors vous n'avez pas à effectuer de nouvelle demande de bourse pour l'année scolaire 2022- 2023.
Votre demande de bourse en ligne initiale sera automatiquement réexaminée par le service gestionnaire de l'établissement et vous recevrez une notification d'attribution, de refus ou de demande de pièces complémentaires en cas de changement de situation.

Un simulateur de bourse ainsi qu'une vidéo tutoriel sont disponibles à l'adresse www.education.gouv.fr/aides-financieres-college

La bourse de collège de l'Education Nationale est accordée aux familles dont au moins un enfant est **scolarisé au collège** et dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond (voir barème) :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafonds de revenus	15 951	19 632	23 313	26 993	30 675	34 356	38037	41 718

Pour l'année scolaire 2022-2023, les ressources prises en compte correspondent au « revenu fiscal de référence » mentionné sur l'avis d'imposition ou de non **imposition de l'année 2022 portant sur les revenus de l'année 2021**.

La date limite de réception des dossiers papier ou en ligne est fixée au **20 octobre 2022.**

Le coupon-réponse ci-dessous est à retourner obligatoirement au secrétariat pour le vendredi 23 septembre 2022 même si vous ne souhaitez pas demander la bourse.

Bourse Départementale : elle n'existe plus. Elle est remplacée par une « Aide à la demi pension des collégiens » qui sera automatiquement versée au collège pour les élèves demi-pensionnaires ayant obtenu la Bourse Nationale.

✂----------

COUPON RÉPONSE A RENDRE OBLIGATOIREMENT AU SECRÉTARIAT POUR LE VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2022

Je, soussigné(e)Monsieur ……et/ou Madame ……..

responsable(s) de l'élève …… en classe de ……

Déclare avoir pris connaissance de l'information sur la bourse de collège pour l'année 2022-2023.

○ **Je ne souhaite pas** faire de demande de Bourse Nationale de collège pour l'année 2022-2023.

○ **Je souhaite** faire une demande de Bourse Nationale de collège pour l'année 2022-2023

☐ Je fais ma demande de bourse en ligne sur le portail « Scolarité services »

☐ J'ai demandé la reconduction automatique (demande en ligne uniquement)

☐ Je fais ma demande de bourse sur dossier papier (à retirer au secrétariat du collège ou à imprimer sur ECLAT ou à l'adresse internet *https://www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college*)

Date limite de dépôt de la demande de bourse le 20 octobre 2022

Fait à …… le …… Signature :

Collège Pierre et Jean Lerouge CHABLIS